

Maladies Professionnelles Indemnisables

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com

- Tableau RG 19** : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses).
- Tableau RG 40** : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques [...].
- Tableau RG 45** : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E.
- Tableau RG 46** : Mycoses cutanées.
- Tableau RG 53** : Affections dues aux rickettsies.
- Tableau RG 54** : Poliomyélites.
- Tableau RG 56** : Rage professionnelle.
- Tableau RG 65** : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
- Tableau RG66** : Rhinites et asthmes professionnels.
- Tableau RG 68** : Tularémie.
- Tableau RG 80** : Kératoconjunctivites virales.
- Tableau RG 86** : Pasteurelloses.
- Tableau RG 95** : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel).



Membres de l'APST



Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée (art. R.4624-18).



UNE PROFESSION

Assistant(e)



de cabinet

- médical
- dentaire
- vétérinaire

www.forcemotrice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013



Dans quelles situations de travail

- ⇒ Lors de la récupération et du nettoyage du matériel
- ⇒ Lors de l'aide aux soins
- ⇒ Lors de l'élimination des déchets
- ⇒ Lors de l'utilisation de produits chimiques ou de préparations thérapeutiques
- ⇒ Lors du nettoyage des plans de travail, sols, sanitaires
- ⇒ Lors de l'utilisation de gants en latex
- ⇒ Lors de la réalisation d'examen radiologiques

Ce que vous risquez

- ⇒ **Des accidents**
 - Plaies
 - Piqûres
 - Morsures
- ⇒ **Une contamination**
 - Virale (hépatites B, C, rage, sida...),
 - Bactérienne, parasitaire ou mycosique
- ⇒ Des effets toxiques liés aux produits chimiques, intoxication aiguë, effets à long terme
- ⇒ Des manifestations allergiques, cutanées ou respiratoires
- ⇒ Des pathologies liées aux rayonnements ionisants



Comment prévenir les risques

- Porter des vêtements et des protections adaptées à l'activité : blouses, gants, masques, lunettes...
 - Utiliser des collecteurs spécifiques pour le recueil des déchets et du matériel souillé (aiguilles, lames...)
 - Ranger les instruments sales dans le même sens dans le bac de décontamination
 - Prendre connaissance des étiquetages et des consignes d'utilisation des produits
 - Port de dosimètre
- ⇒ **Votre employeur doit vous informer**
 - De la toxicité des produits manipulés
 - De la conduite à tenir en cas d'exposition au sang (consignes et numéro d'urgence à afficher)
 - ⇒ **Certains vaccins sont obligatoires ou recommandés**
 - DTP, hépatite B, rage... Votre médecin du travail prescrira les vaccinations nécessaires après évaluation du risque lié à votre activité
 - Porter un dosimètre et des équipements de protection est impératif si vous effectuez des examens radiologiques